

Numéro de dossier : 1101385001	
Unité administrative responsable	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Sommet	-
Contrat de ville	-
Projet	-
Objet	Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville, le règlement modifiant le règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation du centre de tennis du parc Jarry.

Demander au conseil municipal de la Ville de Montréal de:

1- adopter, en vertu des dispositions de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement modifiant le règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation du centre de tennis du parc Jarry;

2- soumettre ce dossier, conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal, à l'Office de consultation publique de Montréal, afin qu'il procède à la consultation publique requise.

-- Signé par Benoit LACROIX/MONTREAL le 2010-03-03 14:53:56, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Benoit LACROIX

Directeur
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de
l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Numéro de dossier : 1101385001